



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU MERCREDI 6 MARS 2019 À 18 HEURES
SALLE 1 DU PÔLE TECHNIQUE
(sur convocation du 27 février 2019)**

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 12

Absents représentés : 2

Absents excusés : 4

Absente : 1

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 6 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le six du mois de mars à 18 heures, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 27 février 2019, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

*Mesdames Frédérique CHARPENEL, Sylvie DE ARTECHE, Maité GRAFF, Pierrette MICHELENA et Françoise TROCCARD ;
Messieurs Pierre ATHANASE, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Alain LAVIELLE, Yves MONGROLLE, Jérôme PETITJEAN et
Jean Paul TOURNIER.*

Absents représentés :

*Madame Corine LAFITTE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à
Monsieur Pierre ATHANASE.*

Absents excusés :

*Madame Rosa DI MURO ;
Messieurs Pierre FROUSTEY, Benoît DARETS et Pascal SCHIINDOWSKY.*

Absente :

Madame Nelly BETAILLE.

OBJET : DÉCISIONS ET INFORMATIONS

Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

**INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DES ARTICLES R. 123-21
À R. 123-23 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT - CONVENTION CIAS / B.A BYLONE POUR ACCOMPAGNER LES AGENTS DES
ÉQUIPES SAAD ET GDV**



Madame la vice-présidente expose à l'assemblée l'intérêt de la poursuite de l'accompagnement des agents du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et du service gens du voyage (GDV) par la société B.A. Bylone d'Ustaritz débuté en 2016. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle vise à accompagner les équipes du pôle de services à la personne dans l'exercice de leurs missions.

Pour le service accueil des gens du voyage et le SAAD, cet accompagnement vise à la prise de recul sur des situations difficiles, à prévenir la souffrance au travail et à accompagner l'équipe vers plus de cohésion.

L'intervention de la société B.A Bylone doit permettre d'accompagner les membres des équipes vers une démarche de projet en lien avec les projets de services SAAD et GDV.

Conformément aux termes du projet de convention avec la société B.A. Bylone, 6 séances seront programmées pour l'année 2019 pour le service GDV, pour un coût de 1 680 €.

Conformément aux termes du projet de convention avec la société B.A. Bylone, 4 séances seront programmées pour l'année 2019 pour le SAAD, pour un coût de 1 120 €.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 6 mars 2019*



Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,

Frédérique Charpenel
Frédérique Charpenel